

TAUX APPLICABLES POUR LES CONTRIBUTIONS UNITAIRES ET FRAIS REELS

FONDS NATIONAUX FAMES – Erasmus Belgica – AESI-Lg 2025

Les éléments en **vert** dans ce document sont les nouveautés par rapport à l'appel 2024.

Règles de financement applicables à l'ensemble des activités de mobilité pour les programmes des Fonds nationaux

I. Contribution à l'organisation du projet (OS)

Les **montants alloués** sont avant tout destinés à l'octroi de bourses de mobilité à destination des étudiants (à des fins d'étude ou de stage).

Jusqu'à 10% du montant **total** de la convention initiale alloué au bénéficiaire (*convention tous programmes des Fonds nationaux*) peut être **affecté à l'organisation de la mobilité (OS)**.

Toutefois, si à la clôture de la convention, l'établissement a utilisé moins de **50%** du montant alloué initialement, aucun OS ne pourra être attribué, **sauf cas exceptionnels et dûment justifiés**.

Ce poste destiné aux frais de fonctionnement peut également être utilisé pour **financer la mobilité de membres du personnel** (maximum 5 jours selon les conditions précisées dans le Guide du porteur de projet).

Pour rappel, **la mobilité du personnel doit inclure une dimension d'organisation des mobilités étudiantes** pour être éligible.

Veuillez noter que **pour le programme AESI-Lg**, un **forfait OS supplémentaire** est attribué aux établissements pour les dépenses directement liées à la mise en œuvre des activités de mobilité :

- De 0 à 5 étudiants (IN ou OUT) : **forfait de 250 €/établissement**
- Au-delà de 5 étudiants (IN ou OUT) : **forfait de 500 €/établissement**

II. Soutien pour l'inclusion

La catégorie des participants ayant moins d'opportunités (AMO) est définie strictement par les autorités nationales. Les critères d'éligibilité des participants AMO pour l'appel 2025 sont disponibles dans la note « [Note Inclusion Enseignement supérieur 2025](#) », publiée également sur la page « [Je suis candidat Fonds nationaux](#) » (onglet « Ressources »).

Soutien pour l'organisme	Coûts liés à l'organisation d'activités de mobilité pour les participants ayant moins d'opportunités qui ont besoin d'une aide supplémentaire fondée sur les coûts réels. Contribution aux coûts unitaires : 125 €/participant
Soutien pour le participant	Coûts supplémentaires concernant directement des participants ayant moins d'opportunités qui ne peuvent être couverts par le complément financier (= top-up inclusion) à la contribution aux frais de séjour des participants ayant moins d'opportunités. Ces coûts visent notamment à couvrir l'aide financière supplémentaire requise pour permettre aux participants souffrant d'un problème physique, mental ou lié à la santé de participer à l'activité de mobilité ainsi qu'aux visites préparatoires et couvrir les frais des accompagnateurs (y compris les frais de voyage et de séjour, si ceux-ci sont justifiés et qu'ils ne sont pas couverts pour ces participants au titre des catégories budgétaires

	«Contribution aux frais de voyage» et «Contribution aux frais de séjour»).
	Sur base de coûts réels : 100 % des coûts éligibles
	La demande doit être justifiée par le candidat et approuvée par l'Agence nationale.

FAMES – Mobilités des étudiants et jeunes diplômés

I. Contribution aux frais de voyage

La contribution aux frais de voyage peut être attribuée à tous les participants (étudiants et personnel) dans le cadre du programmes FAMES, mais est **uniquement obligatoire pour tous les étudiants AMO**, peu importe la destination et la durée.

Participation aux frais de voyage des participants, de leur lieu d'origine jusqu'à l'endroit de l'activité, plus trajet retour. Contribution aux coûts unitaires.

En règle générale, les participants voyageront avec des moyens de transport écoresponsables pour les trajets de moins de 500 km.

Distance parcourue	Moyen de transport écoresponsable	Moyen de transport non écoresponsable
Entre 10 et 99 km	56 € par participant	28 €
Entre 100 et 499 km	285 € par participant	211 €
Entre 500 et 1999 km	417 € par participant	309 €
Entre 2000 et 2999 km	535 € par participant	395 €
Entre 3000 et 3999 km	785 € par participant	580 €
Entre 4000 et 7999 km	1188 € par participant	1188 €
8000 Km ou plus	1735 € par participant	1735 €

La « distance » correspond à la distance entre le lieu de départ et le lieu de l'activité, tandis que le « montant » couvre la contribution pour un voyage aller-retour.

Les distances doivent être calculées à l'aide du [calculateur de distance](#) fourni par la Commission européenne.

Une aide individuelle pour couvrir les frais de séjour peut s'appliquer au temps de trajet avant et après l'activité :
 - avec une durée maximale de **deux jours de voyage** pour les participants et les accompagnateurs qui utilisent un **moyen de transport standard** (non écoresponsable) (1 jour de voyage avant l'activité et 1 jour de voyage après l'activité).

- avec une durée maximale de **six jours de voyage** pour les participants et les accompagnateurs qui utilisent un **moyen de transport écoresponsable** (3 jours de voyage avant l'activité et 3 jours de voyage après l'activité).

II. Contribution aux frais de séjour pour la mobilité étudiante

➤ FAMES Type 1 : Pays tiers non associés au programme Erasmus+

❖ Mobilité physique de longue durée (60 jours et +)

Le montant de base pour la contribution aux frais de séjour est fixé comme suit :

De	Vers	Montant mensuel
Belgique	Pays tiers non associés au programme Erasmus+ (régions 1 à 12)	700 €

Belgique	Pays tiers non associés au programme des régions 13 et 14 : Andorre, Monaco, Saint-Marin, Vatican / Îles Féroé, Royaume-Uni, Suisse	600 €
----------	---	-------

Le complément financier réservé aux étudiants et aux jeunes diplômés **ayant moins d'opportunités** s'appliquera dans ce cas (**top-up inclusion : 250 € par mois**).

Le montant complémentaire pour les stages ne s'appliquera qu'en cas de mobilité vers des pays tiers non associés au programme des régions 13 et 14 (**top-up stage : 150 € par mois**).

Les AMO qui participent à des stages peuvent bénéficier à la fois du complément financier « AMO » et du complément financier « stage ».

Récapitulatif:

Taux mensuels FAMES Pays tiers non associés 2025	Mobilité à des fins d'études		Mobilité à des fins de stage	
	Non AMO	AMO	Non AMO	AMO
Pays tiers non associés au Programme (régions 1 à 12)	700 €	950 € + forfait obligatoire voyage	700 €	950 € + forfait obligatoire voyage
Pays tiers non associés au programme des régions 13 (Andorre, Monaco, Saint-Marin, Vatican) et 14 (Îles Féroé, Royaume-Uni, Suisse)	600 €	850 € + forfait obligatoire voyage	750 €	1000 € + forfait obligatoire voyage

❖ Mobilité physique de courte durée (de 5 à 30 jours)

Les montants de base pour la contribution aux frais de séjour sont fixés comme suit :

Durée de l'activité de mobilité physique	Montant
Jusqu'au 14ème jour d'activité	79 €/jour
Du 15ème au 30ème jour d'activité	56 €/jour

Les étudiants et les jeunes diplômés **ayant moins d'opportunités** reçoivent un complément financier qui s'ajoute à la contribution aux frais de séjour provenant de leur bourse FAMES et qui s'élève à **100 €** pour une activité de mobilité physique d'une durée de 5 à 14 jours et à **150€** pour une activité de 15 à 30 jours.

Le complément financier alloué pour les stages ne s'applique pas dans ce cas.

Récapitulatif:

1 à 14 jours		15 à 30 jours	
Taux journalier	Forfait	Taux journalier	Forfait
	supplément AMO		supplément AMO
79 €	100 €	56 €	150 €
79 €	100 €	56 €	150 €
79 €	100 €	56 €	150 €

❖ Mobilité physique de durée moyenne (31 à 59 jours)

A partir du 31e jour, le taux mensuel (cfr. tableau récapitulatif) s'applique pour couvrir l'entièreté du séjour et ce taux sera ramené au nombre de semaines de mobilité.

À titre d'exemple :

a) Pour une mobilité à des fins d'études non-AMO au Guatemala de **42** jours, le soutien individuel sera calculé comme suit : $(700\text{€}/30) \times 42 = 980 \text{ €}$

b) Pour la même mobilité mais avec une durée de 27 jours : application des taux journaliers : $79\text{€} \times 14 + 56\text{€} \times 13 = 1834 \text{ €}$

Il est laissé à l'EES la flexibilité de gérer ces cas également de façon équitable et d'appliquer une période de bourse zéro s'il le souhaite.

➤ **FAMES Type 2 : basique**

Les taux FAMES type 2 ne concernent que les mobilités de longue durée (60 jours et +) et sont d'application dans 2 cas bien spécifiques :

- 1) **FAMES Co-financement**
- 2) **FAMES Hors-quota**

Taux mensuels FAMES type 2 basique 2025	Mobilité à des fins d'études		Mobilité à des fins de stage	
	Non AMO	AMO	Non AMO	AMO
Tous les pays	250 €	400 €	250 €	400 €

1) **Utilisation dans le cadre du FAMES Co-financement**

Afin d'éviter une disparité des conditions de financement entre étudiants relevant de différents mécanismes, il convient d'accorder un cofinancement FAMES (ou E+ enveloppe des 20% AC131) afin de fournir une bourse dans la mesure du possible équivalente aux taux Erasmus+/ FAMES Pays tiers non associés au Programme.

L'exemple ci-dessous porte sur une mobilité vers la Suisse avec la bourse SEMP (cas fréquemment rencontré mais donné uniquement à titre d'exemple, d'autres bailleurs de fonds fournissent un soutien financier sous forme de bourse) : calcul du cofinancement FAMES.

Séjour d'études vers la Suisse	Bourse SEMP	Complément FAMES	Bourse totale pour le séjour en Suisse (5 mois)
Etudiant non AMO	Forfait pour séjour de 3 mois et plus = 1900 CHF soit 1825 €	FAMES : 250 € x 5 mois = 1250 €	3075 €
Etudiant AMO	Forfait pour séjour de 3 mois et plus = 1900 CHF soit 1825 €	FAMES : 400 € x 6 mois = 2400 €	4225 €

Pour les étudiants AMO, étant donné que les taux sont plus élevés, il convient d'accorder 6 mois de FAMES basique au taux majoré du top-up inclusion (400 €) au lieu de 5 mois.

2) **Utilisation dans le cadre du FAMES Hors quotas**

Ce mécanisme permet de financer la mobilité européenne (Pays Programme et Pays associés au Programme) et internationale (Pays tiers non associés au Programme) pour la période qui dépasse le maximum autorisé de 12 mois par cycle d'études du programme Erasmus+ ou FAMES, par exemple dans le cadre d'un programme de co-diplômation.

➤ **FAMES Pays membres de l'UE et pays tiers associés au programme.**

❖ **Mobilité physique de courte, moyenne et longue durée**

De manière exceptionnelle, et après épuisement du fonds Erasmus+ AC131, les EES peuvent avoir recours au FAMES pour financer des mobilités **vers les pays membres de l'UE et les pays tiers associés au Programme** (de courte, de moyenne ou de longue durée).

En effet, cette possibilité existe également pour financer des mobilités de **moyenne durée** comprise entre 31 et 59 jours, non finançables par l'AC131.

Dans ce cas, ils doivent veiller à utiliser les **taux alignés sur ceux Erasmus+ 2025 Pays membres de l'UE/pays associés au Programme**.

Pour les mobilités de moyenne durée, le taux mensuel s'applique pour couvrir l'entièreté du séjour et ce taux sera ramené au nombre de semaines de mobilité.

Classification des pays :

Groupe 1	Coût de vie élevé	Allemagne, Autriche, Belgique , Danemark, Finlande, France, Islande, Irlande, Italie, Liechtenstein, Luxembourg, Pays-Bas, Norvège, Suède.
Groupe 2	Coût de vie moyen	Chypre, Espagne, Estonie, Grèce, Lettonie, Malte, Portugal, Slovaquie, Slovénie, Tchéquie.
Groupe 3	Coût de vie bas	Bulgarie, Croatie, Hongrie, Lituanie, Macédoine du Nord, Pologne, Roumanie, Serbie, Turquie.

Taux mensuels pour la contribution aux frais de séjour 2025 (à publier sur le site internet des EES) :

Taux 2025	Type de bourse	Mobilité à des fins d'études
Groupe 1	Bourse « moyenne » : pour les activités de mobilité vers un pays où le coût de la vie est similaire (du groupe 1 vers le groupe 1).	600 €
Groupe 2 ET 3¹	Bourse « inférieure » unique : cette pour les activités de mobilité vers un pays où le coût de la vie est moins élevé (du groupe 1 vers les groupes 2 ET 3).	540 €

Les étudiants et les jeunes diplômés ayant moins d'opportunités (**AMO**) en mobilité de longue durée reçoivent, en plus de la contribution aux frais de séjour provenant de leur bourse européenne Erasmus+, un complément financier d'un montant de **250 € par mois (top-up inclusion)**.

La catégorie des participants ayant moins d'opportunités (AMO) est définie strictement par les autorités nationales. Les critères d'éligibilité des participants AMO pour l'appel 2025 sont disponibles dans la note « [Note Inclusion Enseignement supérieur 2025](#) ».

Les étudiants et les jeunes diplômés en mobilité de longue durée effectuant des stages recevront, en plus de la contribution aux frais de séjour, un complément financier d'un montant de **150 € par mois (top-up stage)**.

¹ Etant donné que la Belgique fait partie du groupe 1, seuls 2 taux de bourse doivent être définis pour les étudiants.

Les étudiants et les jeunes diplômés ayant moins d'opportunités qui participent à des stages peuvent bénéficier à la fois du complément financier réservé aux étudiants et aux jeunes diplômés ayant moins d'opportunités et du complément financier octroyé pour les stages.

Récapitulatif :

Taux 2025	Mobilité à des fins d'études		Mobilité à des fins de stage	
	Non AMO	AMO	Non AMO	AMO
Groupe 1	600 €	850 €	750 €	1000 €
Groupe 2 et Groupe 3	540 €	790 €	690 €	940 €

Pour les mobilités courtes, la contribution aux frais de séjour peut aussi couvrir un jour de voyage avant l'activité et un jour de voyage après l'activité.

FAMES – Mobilités du personnel

La mobilité du personnel est uniquement financée **via l'OS (10% du budget total)**. Sa durée doit être de minimum 1 jour et maximum 5 jours.

Le montant du soutien individuel servant à couvrir les coûts directement liés au séjour est calculé en fonction de la durée de celui-ci.

Taux journalier mobilité du personnel FAMES 2025 :

Pays de destination	Montant par jour
Allemagne, Autriche, Belgique, Danemark, Finlande, France, Islande, Irlande, Italie, Liechtenstein, Luxembourg, Pays-Bas, Norvège, Suède.	190 €
Pays tiers non associés au programme de la région 13 : Andorre, Monaco, Saint-Marin, Vatican	
Pays tiers non associés au programme de la région 14 : Iles Féroé, Suisse et Royaume-Uni	
Chypre, Grèce, Malte, Portugal, Espagne, Lettonie, Slovaquie, Slovénie, Tchéquie, Estonie.	170 €
Bulgarie, Croatie, Hongrie, Lituanie, Macédoine du Nord, Pologne, Roumanie, Serbie, Turquie.	148 €
Pays tiers non associés au programme des régions (régions 1 à 12)	190 €

Pour les mobilités courtes, la contribution aux frais de séjour peut aussi couvrir un jour de voyage avant l'activité et un jour de voyage après l'activité.

Erasmus Belgica – Mobilités des étudiants

I. Contribution aux frais de séjour

➤ Belgica Type 1 : Mobilités intercommunautaires

Les mobilités intercommunautaires Belgica concernent des mobilités qui ont lieu dans la Communauté flamande et/ou germanophone de courte durée (5 à 30 jours), de moyenne durée (31 à 59 jours) ou de longue durée (60 jours et +).

Pour les étudiants qui font la navette, le taux appliqué est de **50€/semaine pour les étudiants non-AMO et 75€/semaine pour les étudiants AMO**. Dans ce cas, une semaine correspond aux 5 jours d'activité.

Pour les étudiants qui logent sur place, le taux appliqué est de **100€/semaine**, que la semaine se déroule du lundi au vendredi, ou du dimanche (veille des activités) au samedi (lendemain des activités) ou toute autre période de 7 jours, le taux reste le même. En outre, les **étudiants avec moins d'opportunités** reçoivent un soutien additionnel de **25€/semaine**.

- Exemple de calcul pour les jours supplémentaires en cas de logement sur place pour un étudiant non-AMO (bénéficiant d'un montant total de 100€/semaine) :

15 semaines & 3 jours => $(15 \times 100) + (100/5) \times 3 = 1560 \text{ €}$

➤ Belgica Type 2 : classique

Les mobilités Belgica classique ne concernent que des mobilités de longue durée uniquement (60 jours et +)

Les taux Belgica « classique » (taux des anciens appels) de **100€/séjour (forfait)** doivent être appliqués lorsque la mobilité ne nécessite pas de déplacement/de logement, et plus particulièrement dans les 2 cas suivants :

- L'échange a lieu entre une institution d'envoi et une institution d'accueil situées dans la même région (cas de Bruxelles où EES francophones et flamands sont parfois voisins) ;
- L'échange a lieu dans une institution d'accueil située dans la même ville que le lieu de résidence principale de l'étudiant.

Dans les deux cas, l'échange doit avoir lieu dans une autre langue nationale que le français.

Il est laissé à l'EES d'envoi le choix de fixer d'autres règles ou d'opter pour une bourse zéro également.

Récapitulatif des taux mobilité des étudiants Erasmus Belgica 2025 :

Taux	Non AMO	AMO
Taux Belgica Mobilités intercommunautaires Navetteurs	50€/semaine	75€/semaine
Taux Belgica Mobilités intercommunautaires Logement sur place	100 €/semaine	125 €/semaine
Taux Belgica classique	100 €/séjour	100 €/séjour

Erasmus Belgica – Mobilités du personnel

I. Contribution aux frais de séjour

Si pertinent pour le projet de l'établissement et/ou dans une démarche d'amélioration de la qualité des mobilités d'étudiants, un membre du personnel peut également participer à une activité de mobilité Erasmus Belgica.

La mobilité des personnels est uniquement financée **via l'OS (jusqu'à 10% du budget total)**. Sa durée doit être de **minimum 1 jour et maximum 5 jours**.

Le montant du soutien individuel servant à couvrir les coûts directement liés au séjour est calculé en fonction de la durée de celui-ci.

Taux mobilité du personnel Erasmus Belgica 2025 :

Destination	Personnel de la FWB	Personnel invité à enseigner
Fédération Wallonie-Bruxelles	Non applicable	80€/jour
Communautés flamande et germanophone	80€/jour	Non applicable

AESI-Lg – Mobilités des étudiants

I. Contribution à l'organisation du projet

Forfait octroyé aux établissements pour les dépenses directement liées à la mise en œuvre des activités de mobilité (OS).

- De 0 à 5 étudiants (IN ou OUT) : **forfait de 250 €/Haute Ecole**
- Au-delà de 5 étudiants (IN ou OUT) : **forfait de 500 €/Haute Ecole**

II. Contribution aux frais de séjour

➤ AESI Mobilités intercommunautaires

Les mobilités intercommunautaires AESI concernent des mobilités qui ont lieu dans la Communauté flamande et/ou germanophone de courte durée (5 à 30 jours), de moyenne durée (31 à 59 jours) ou de longue durée (60 jours et +).

Seuls les étudiants de deuxième et de troisième bachelier-agrégé, de l'enseignement secondaire inférieur, de la sous-section langues germaniques sont concernés par le programme AESI.

Pour les étudiants qui font la navette, le taux appliqué est de **50€/semaine pour les étudiants non-AMO et 75€/semaine pour les étudiants AMO**. Dans ce cas, une semaine correspond aux 5 jours d'activité.

Pour les étudiants qui logent sur place, le taux appliqué est de **100€/semaine**, que la semaine se déroule du lundi au vendredi, ou du dimanche (veille des activités) au samedi (lendemain des activités) ou toute autre période de 7 jours, le taux reste le même. En outre, les **étudiants avec moins d'opportunités** reçoivent un soutien additionnel de **25€/semaine**.

- Exemple de calcul pour les jours supplémentaires en cas de logement sur place pour un étudiant non-AMO (bénéficiant d'un montant total de 100€/semaine) :

15 semaines & 3 jours => $(15 \times 100) + (100/5) \times 3 = 1560 \text{ €}$

Taux mobilité des étudiants – AESI 2025 :

Taux	Non AMO	AMO
Taux AESI Mobilités intercommunautaires Navetteurs	50€/semaine	75€/semaine
Taux AESI mobilités intercommunautaires Logement sur place	100 €/semaine	125 €/semaine

AESI-Lg – Mobilités du personnel

I. Contribution aux frais de séjour

Si pertinent pour le projet de l'établissement et/ou dans une démarche d'amélioration de la qualité des mobilités d'étudiants, un membre du personnel peut également participer à une activité de mobilité AESI.

La mobilité du personnel doit être financée par le montant reçu pour la contribution à l'organisation du projet (via l'OS, jusqu'à 10% du budget total). Sa durée doit être de minimum 1 jour et maximum 5 jours.

Le montant du soutien individuel servant à couvrir les coûts directement liés au séjour est calculé en fonction de la durée de celui-ci.

Taux mobilité du personnel – AESI 2025 :

Destination	Personnel de la FWB	Personnel invité à enseigner
Fédération Wallonie-Bruxelles	Non applicable	80€/jour
Communautés flamande et germanophone	80€/jour	Non applicable

Schéma récapitulatif Fonds nationaux 2025



	Durée	Destination	Action	Séjour SMS/SMT			Forfait voyage			
				Taux mensuel	Supplément mensuel AMO	Supplément mensuel (SMT)	AMO	NON AMO		
Etudiant	Longue: 60 à 360 jours	Pays tiers non associés (régions 1-12)	FAMES type 1	700 €	250 €	/	obligatoire	optionnel		
		Pays tiers non associés régions 13 & 14	FAMES type 1	600 €	250 €	150 €	obligatoire	optionnel		
		Toutes destinations (hors emtés flam et germ)	FAMES type 2 co-financement (hors E•/Erabel/AESI-Lg)	250 €	150 €	/	obligatoire	optionnel		
		Toutes destinations (hors emtés flam et germ)	FAMES type 2 hors quota	250 €	150 €	/	obligatoire	optionnel		
		Pays EU et associés (hors emtés flam et germ)	FAMES type 3 (si budget E• épuisé ou EES non charté)	Taux mensuel	Supplément mensuel AMO	Supplément mensuel (SMT)	obligatoire	optionnel		
		Allemagne, Autriche, Danemark, Finlande, France, Islande, Irlande, Italie, Liechtenstein, Luxembourg, Pays-Bas, Norvège, Suède.	Groupe 1	600 €	250 €	150 €				
		Chypre, Espagne, Estonie, Grèce, Lettonie, Malte, Portugal, Slovaquie, Slovénie, Tchéquie.	Groupe 2							
		Bulgarie, Croatie, Hongrie, Lituanie, Macédoine du Nord, Pologne, Roumanie, Serbie, Turquie.	Groupe 3	540 €	250 €	150 €				
		Courte: 5 à 30 jours	Pays tiers non associés (régions 1-12)	FAMES type 1	79 €	100 €	56 €	150 €	obligatoire	optionnel
			Pays tiers non associés régions 13 & 14	FAMES type 1	79 €	100 €	56 €	150 €	obligatoire	optionnel
Pays EU et associés			FAMES type 3 (si budget E• épuisé)	79 €	100 €	56 €	150 €	obligatoire	optionnel	
Moyenne: 31 à 59 jours		Pays tiers non associés (régions 1-12)	FAMES type 1	=(700/30) X nombre de jours			obligatoire	optionnel		
		Pays tiers non associés régions 13 & 14	FAMES type 1	=(600/30) X nombre de jours			obligatoire	optionnel		
		Pays EU et associés	FAMES type 3 (si budget E• épuisé)	=(600/30) X nombre de jours			obligatoire	optionnel		
5 à 360 jours				Taux hebdomadaire	Forfait unique Supplément logement	Forfait unique Supplément AMO				
		Communautés flamande ou germanophone	Belgica type 1 intercommunautaire	50 €	50 €	25 €				
	Communautés flamande ou germanophone	AESI-Lg intercommunautaire	50 €	50 €	25 €					
60 à 360 jours	Communautés flamande ou germanophone (sans déplacement ou logement)	Belgica type 2 classique (EES même région ou EES ville de résidence de l'étudiant)	Forfait séjour		100 €					

Forfaits voyage taux 2025		
Distance parcourue	Moyen de transport écoresponsable	Moy transp écoresp
Entre 10 et 99 km	56 € par participant	28

Forfaits voyage taux 2025		
Distance parcourue	Moyen de transport écoresponsable	Moyen de transport non écoresponsable
Entre 10 et 99 km	56 € par participant	28 €
Entre 100 et 499 km	285 € par participant	211 €
Entre 500 et 1999 km	417 € par participant	309 €
Entre 2000 et 2999 km	535 € par participant	395 €
Entre 3000 et 3999 km	785 € par participant	580 €
Entre 4000 et 7999 km	1188 € par participant	1.188 €
8000 Km ou plus	1735 € par participant	1.735 €

Personnel	Durée	Destination	Action	Taux journalier	Forfait voyage	Forfaits voyage taux 2025		
						Distance parcourue	Moyen de transport écoresponsable	Moyen de transport non écoresponsable
	1 à 5 jours	Allemagne, Autriche, Belgique , Danemark, Finlande, France, Islande, Irlande, Italie, Liechtenstein, Luxembourg, Pays-Bas, Norvège, Suède.	FAMES type 3 Groupe 1	190 €		Entre 10 et 99 km	56 € par participant	28 €
	1 à 5 jours	Chypre, Espagne, Estonie, Grèce, Lettonie, Malte, Portugal, Slovaquie, Slovénie, Tchéquie.	FAMES type 3 Groupe 2	170 €		Entre 100 et 499 km	285 € par participant	211 €
	1 à 5 jours	Bulgarie, Croatie, Hongrie, Lituanie, Macédoine du Nord, Pologne, Roumanie, Serbie, Turquie.	FAMES type 3 Groupe 3	148 €		Entre 500 et 1999 km	417 € par participant	309 €
	1 à 5 jours	Pays tiers non associés au programme des régions 1 à 12	FAMES type 1	190 €		Entre 2000 et 2999 km	535 € par participant	395 €
	1 à 5 jours	Pays tiers non associés régions 13 & 14	FAMES type 1	190 €		Entre 3000 et 3999 km	785 € par participant	580 €
						Entre 4000 et 7999 km	1188 € par participant	1.188 €
						8000 Km ou plus	1735 € par participant	1.735 €
				Taux journalier				
	1 à 5 jours	Fédération Wallonie-Bruxelles	Belgica / AESI-Lg	80 €				
	1 à 5 jours	Communautés flamande et germanophone	Belgica / AESI-Lg	80 €				